

 ******

Nantes, le 3 janvier 2023,

Madame la Directrice du Développement Humain,

Conformément à l’accord sur le droit syndical et à la section 1.05 du dit-accord sur la prévention des conflits, les délégués syndicaux CFDT et SUD sollicitent la saisie de la commission sociale de concertation afin d’évoquer avec vous le différend qui nous oppose à ce jour au sujet du versement d’une prime de partage de la valeur.

Dans l’attente de votre retour.

Nous vous prions de recevoir l’expression de nos sentiments distingués.

**Les Délégués Syndicaux CFDT Les Délégués Syndicaux SUD**